

Date de l'inscription : .....

Nom du responsable légal : .....

Personne inscrite : .....

### Souhaits année 2026-2027 (sous réserve d'acceptation)

Je souhaite conserver le même créneau horaire qu'en 2025-2026

(sous réserve de dispo selon les modifications apportées cette année)

C'est ma première année d'inscription au service Musique **ou** je souhaite changer de créneau horaire :

### Je suis disponible pour les créneaux horaires suivants :

Le ..... De ..... H ..... à ..... H .....

Le ..... De ..... H ..... à ..... H .....

Le ..... De ..... H ..... à ..... H .....

Entourez le tarif qui correspond à votre inscription

Professeur	Section	Nbre de cours dans l'année	Durée du cours	Jours possibles	Tarif cours individuel	Tarif cours semi-individuel	Tarif cours collectif
					(1 élève avec le professeur)	(2 élèves avec le professeur)*	
Alex BOUDAUD	Guitare / basse	31	½ heure	Mercredi après-midi, jeudi et vendredi soir, samedi matin	465 €		
Alex BOUDAUD	Groupe instrumental confirmé sans piano (ados – adultes)	15	1 heure	Mercredi 19h30-20h30 Samedi 11h30-12h30			230 €
Roman BESTION	Piano à touché lourd, piano électrique	31	½ heure	Mardi soir et mercredi après-midi et soir	465 €	324€*	
Roman BESTION	Eveil et création musicale (4-6 ans)	15	½ heure	1 mercredi après-midi sur 2			120 €
Roman BESTION	Groupe instrumental tous niveaux avec piano (ados – adultes)	15	1 heure	Mardi soir 20h-21h			244 €
Michel BAUDRY	Guitare	31	½ heure	Lundi et mardi soir	465 €	324€*	
Michel BAUDRY	Groupe instrumental confirmé sans piano (ados – adultes)	15	1 heure	Lundi 19h45-20h45			244 €
Cédric BUOT	Batterie	15	1 heure	Un samedi sur deux tous les 15 jours	465 €		
En cours de recrutement	Chant individuel	31	½ heure	Lundi soir et mercredi après-midi et soir	388 €		
Emmanuelle DA SILVA	Chant collectif	15	1 heure	Un mercredi sur deux tous les 15 jours			230 €

**\*Le créneau semi-individuel ne sera valable que si nous trouvons un autre élève pour le créneau. Si ce n'est pas le cas, le tarif passera automatiquement en individuel**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à régler la totalité de l'année 2026-2027 par :

- Prélèvements mensuels de octobre 2026 à juillet 2027
- Chèques encaissés les 30 septembre 2026, 15 janvier 2027 et 15 avril 2027
- Chèque global encaissé le 30 septembre 2026

**Les paiements par chèques vacances sont acceptés.**